

SUD Éducation Alsace c/o Solidaires - Maison des Syndicats 1 rue Sédillot - 67000 Strasbourg 06 76 96 67 63 ou 07 62 12 25 28 sudeducalsace@no-log.org http://sudeducalsace.info/



Stage de formation jeudi 6 et vendredi 7 novembre 2014 : « C'est quoi, ce travail ! » sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

Baisse drastique des effectifs des agents et enseignants, empilement des réformes, hiérarchisation et « évaluationnite » aiguë, prise en compte d'élèves à besoins particuliers et individualisation de l'enseignement, pénibilité déniée, non-reconnaissance sociale et pécuniaire, allongement du temps de travail au quotidien et tout au long de la vie ... Depuis bien des années, le service public d'éducation est savamment démantelé et nos conditions de travail se dégradent considérablement.

Alors que la « refondation » s'inscrit dans le prolongement des contre-réformes précédentes, que des réorganisations s'annoncent, avec les **nouveaux statuts des enseignants entrant en vigueur à la rentrée de 2015,** il nous semble **urgent** de mettre à la disposition de toutes et tous **de quoi résister** chaque jour sur nos lieux de travail.

C'est pourquoi **SUD EDUCATION ALSACE** organise une :

Formation syndicale animée par Brigitte Bioton et Michel Lelarge jeudi 6 et vendredi 7 novembre 2014 de 9 heures à 17 heures Maison des syndicats – 1 rue Sédillot à Strasbourg (salle A)

Sur le thème :

Quels moyens, quels arguments, quelles actions pour agir et réagir, nous défendre et nous protéger dans notre environnement professionnel ?

Destinée à toutes celles et à tous ceux qui s'engagent dans l'action sur les conditions de travail, ces journées de formation veulent être un moment d'échange et de co-apprentissage.

Programme : A partir de situations réelles vécues, une "boîte à outils" sera fournie :

- nombre maximum d'élèves par classe,
- accompagnement militant (visites médicales du travail, harcèlement ...),
- usage des documents officiels (registre de santé de sécurité et des conditions de travail, registre des dangers graves et imminents, droit de retrait),
- participation aux commissions d'hygiène et de sécurité,
- · amélioration des conditions de travail,
- utilisation du code du travail et des décrets applicables à la fonction publique ...

Brigitte Bioton et Michel Lelarge, ont poussé très loin leur réflexion et leur analyse sur les questions de condition de travail dans le cadre de leur pratique personnelle et collective de notre profession, ainsi que dans leurs échanges permanents avec les collègues dans le cadre de leur travail syndical à SUD Éducation, au point d'offrir régulièrement des formations aux syndicats de notre fédération.

Cette formation est ouverte à tous les personnels de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'Académie, enseignants, enseignants-chercheurs, agents, titulaires, contractuels, vacataires, AED, AVS, EVS (CUI), infirmiers et médecins scolaires, COP, assistants sociaux, personnels administratifs.... titulaires ou non, syndiqués ou non.

Si vous travaillez ces jours-là, vous pouvez bénéficier d'un congé pour formation syndicale, dont la demande doit être faite auprès de l'administration de votre établissement selon le modèle au verso un mois à l'avance. En cas de difficultés contactez nous.

Comment s'inscrire?

Si vous ne travaillez pas ces jours-là vous n'avez rien à faire (sauf nous prévenir de votre participation)... sinon, pour bénéficier d'un congé d'une ou deux journées pour formation syndicale, vous devez adresser une demande écrite :

• à madame l'inspectrice d'académie

Toujours sous couvert de (en faisant passer par) l'IEN de votre circonscription

Selon le modèle suivant (à recopier), au moins un mois avant la date du stage (nous contacter si vous avez laissé passer le délai et que vous souhaitez participer).

Modèle de demande :

à, le Mme l'Inspectrice d'Académie s/c de ... IEN

NOM Prénom professeur des écoles Ecole et commune de l'école

Je soussigné, NOM Prénom, professeur des écoles,

école et commune de l'établissement, demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation « Santé, sécurité et conditions de travail », qui se déroulera les 6 et 7 novembre 2014 à la Maison des Syndicats à Strasbourg (67)

Ce stage est déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature

NB : en application des dispositions réglementaires, une attestation de participation est remise aux stagiaires pour transmission à la hiérarchie. La formation syndicale est accordée de droit. Elle peut être refusée (par nécessité de service justifiée) mais si c'est le cas, le refus doit être notifié par écrit au moins 15 jour avant le début du stage et la commission paritaire doit être informée de ce refus

Et pensez à nous informer de votre participation par mail à sudeducalsace@no-log.org!